

Associations intermédiaires

TAUX DE COTISATIONS ACCIDENT DU TRAVAIL et MALADIE PROFESSIONNELLE 2014

Rappel : Désormais un taux unique s'applique pour les cotisations AT/MP.

Les taux de cotisations AT/MP pour 2014 résultent de deux arrêtés du 20 décembre 2013, publiés au Journal Officiel du 28 décembre 2013.

NATURE DU RISQUE	CODE RISQUE	TAUX NET DE COTISATION	TAUX SPECIFIQUE ALSACE-MOSELLE
Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition)	85.3KL	3,30 TC	idem